

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2023**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT à M. Jean-Noël MOINE, Mme Virginie GILLIOT à M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Daniel GAUGAIN, Mme Stéphanie HARS à Mme Isabelle FIDALGO, M. Thierry DELHOMME à Mme Nicole BOILEAU, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Linda RAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Gabrielle BREMOND, Mme Katia BAILLY à M. Patrick PINAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Emmanuel THELLIEZ

Absents excusés : M. Steve RENARD, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane CHOUIN

En début de séance et en l'absence de Madame le Maire, Monsieur Sébastien Difrancescho souhaite présenter au nom du Conseil Municipal toutes nos condoléances et témoigner de notre sympathie à Madame Manuela Chartier qui a perdu son époux ainsi qu'à toute sa famille.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2023.

1. FINANCES ET ACHATS

1.1 Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024 pour les trois budgets

Vote favorable à l'unanimité pour **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 du budget principal, du budget annexe de l'assainissement, du budget annexe de l'eau relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

1.2 Adoption des tarifs municipaux pour 2024

Vote favorable à l'unanimité pour **ADOPTER** les tarifs municipaux 2024 qui seront mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024.

1.3 Autorisation budgétaire spéciale 2024 –Budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER** Madame le Maire, à engager, liquider et mandater, pour le budget principal de la commune les dépenses suivantes au budget primitif 2024 à hauteur de 4 224 332,40 €.

1.4 Autorisation budgétaire spéciale 2024 -Budget annexe de l'eau

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER** Madame le Maire, à engager, liquider et mandater, pour le budget annexe de l'eau de la commune les dépenses suivantes au budget primitif 2024 à hauteur de 283 000 €.

1.5 Autorisation budgétaire spéciale 2024 -Budget annexe Assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER** Madame le Maire, à engager, liquider et mandater, pour le budget annexe de l'assainissement de la commune les dépenses suivantes au budget primitif 2024 à hauteur de 175 000 €.

1.6 Clôture du Budget annexe « Camping municipal du Cosson »

Considérant l'abandon du projet de réhabilitation du camping suite à la déclaration sans suite de la procédure du marché de travaux et de la volonté politique de réfléchir à un autre projet pour ce terrain.

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER la clôture du budget annexe « camping municipal du Cosson » ;

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

1.7 Demande de subvention au titre du VOLET 3 pour 2024 – Hôtel de ville

Le projet de rénovation thermique et de réaménagement de l'Hôtel de Ville de La Ferté Saint-Aubin pour un montant total de l'opération est estimé à 2 300 000 € T.T.C.

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER ce projet pour l'année 2024 et de solliciter une subvention au Département au titre du volet 3 ;

Le plan de financement prévisionnel est ainsi établi :

Dépenses €	H.T.	T.T.C	Recettes €	H.T.
Travaux	1 916 666.67	2 300 000.00€	Département	70 000.00 €
			Etat DSIL (obtenu)	300 000,00 €
			Etat Fonds Verts (obtenu)	246 000.00 €
			Région – CRST	250 000.00 €
			Autofinancement	1 050 666,67 €
TOTAL	1 916 666.67	2 300 000.00 €	TOTAL	1 916 666.67 €

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et signer toutes les pièces s'y afférent ;

SOLLICITER le soutien financier du Département pour le projet susvisé au titre du volet 3.

1.8 Demande de subvention au titre du VOLET 3 pour 2024 – Eglise Saint-Michel

Le projet de travaux pour la sauvegarde de l'Eglise Saint-Michel à La Ferté Saint-Aubin pour un montant total de l'opération est estimé à 820 000.00 € T.T.C

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER ce projet pour l'année 2024 et de solliciter une subvention au Département au titre du volet 3 ;

Le plan de financement prévisionnel est ainsi établi :

Dépenses €	H.T.	T.T.C	Recettes €	H.T.
Travaux	683 333,33€	820 000,00€	Département	70 000,00 €
			Fondation sauvegarde de l'Art Français	20 000,00 €
			Fonds concours CCPS	153 000,00 €
			Autofinancement	440 333.33 €
TOTAL	683 333,33€	820 000,00 €	TOTAL	683 333,33 €

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et signer toutes les pièces s'y afférent ;

SOLLICITER le soutien financier du Département pour le projet susvisé au titre du volet 3.

1.9 Attribution de l'accord cadre pour la fourniture et la livraison de matériels de signalisation verticale pour le groupement de commandes des communes de La Ferté Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette et Sennely

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à attribuer l'accord-cadre relatif à la fourniture et la livraison de matériels de signalisation verticale à la société LACROIX CITY dont le siège est situé au 6 impasse du Bourrelier à ST-HERBLAIN.

1.10 Attribution des marchés de Travaux pour la réhabilitation de la Cité Petit en 10 logements sociaux

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à attribuer le marché relatif aux travaux pour la réhabilitation de la Cité Petit en 10 logements sociaux, aux candidats suivants :

Lot N°	Candidat	Montant Offre HT	Montant Offre TTC
1	BLOT ET FILS	590 946.40€	709 135.68€
2	PETROT	191 716.53€	230 059.83€
3	BOULAND	152 223.37€	182 668.04€
4	AMG	114 780.54€	137 736.64€
5	BOULAND	21 816.05€	26 179.26€
6	GERVAISE	36 000.00€	43 200.00€
7	CHESNE	46 000.00€	55 200€
8	LEPAGE	120 926.52	145 111.82€
9	GALLIER	81 295.33€	97 554.40€
TOTAL		1 355 704.74 €	1 626 845.60 €

1.11 Attribution du marché de service d'assurance dommages-ouvrage dans le cadre des travaux de réhabilitation et de transformation de la Cité Petit en logements sociaux

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à attribuer le marché relatif à la prestation de service d'assurance dommages-ouvrage dans le cadre des travaux de réhabilitation et transformation de la Cité Petit en logements sociaux à la société SMABTP située au 8 rue Louis Armand à Paris en retenant l'offre de base et les trois prestations supplémentaires éventuelles.

2. CULTURE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

2.1 Indemnisation de l'Antre des Gourmets dans le cadre des Estivales du Cosson 2023

Vote favorable à l'unanimité pour **INDEMNISER** le commerce fertésien l'Antre des Gourmets à hauteur de 966,26 € pour ses pertes occasionnées lors des Estivales du Cosson 2023, sous réserve de la production d'une attestation de non prise en charge par l'assurance de l'entreprise.

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Avis sur les projets de parcs photovoltaïques dans les communes limitrophes

Vote favorable à l'unanimité pour :

ATTIRER l'attention de Mme la Préfète sur l'impossibilité pour la commune d'émettre un avis éclairé sur les saisines qui lui sont faites pour la création de parcs photovoltaïques dans les communes limitrophes. En effet, il s'agit de dossiers complexes, avec des enjeux forts en matière d'environnement, et d'aménagement du territoire.

Or, nous ne disposons d'aucun plan d'ensemble, à un niveau territorial adapté (a minima départemental), du développement des parcs photovoltaïques, sur les prochaines années, avec les capacités du réseau électrique de les absorber.

De fait, nous recevons des projets au coup par coup sur le territoire et à proximité, sans aucune maîtrise ni perspectives, alors que les enjeux paysagers et de conservation de la biodiversité sont prégnants. Pourtant, ces projets se situent sur des corridors écologiques, définis ainsi dans nos schémas de cohérence territoriale, et ils sont entièrement grillagés. De surcroît, leur aménagement ne répond a priori à aucune disposition cohérente d'un projet à l'autre. Une telle situation n'est pas tolérable.

EN INFORMER l'association des Maires de France, l'association des Maires du Loiret, et la communauté de communes des Portes de Sologne.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Modification du tableau des emplois permanents

Vote favorable à l'unanimité pour :

SUPPRIMER au 1^{er} janvier 2024, les postes suivants qui ne sont plus occupés :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (TC)
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (TC)
- 2 postes d'adjoint d'animation (TC)
- 1 poste d'adjoint d'animation (TNC 6.3/35)
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe (TC)
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (TC)
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (TC)
- 2 postes d'adjoint technique (TC)
- 1 poste d'adjoint technique (TNC 12/35)
- 1 poste d'adjoint technique (TNC 17.5/35)
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe (TC)
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (TC)
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (TC)
- 2 postes d'adjoint administratif de 17,5h/35
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe (TC)
- 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (TC)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (TC)

CREER :

- un poste d'adjoint d'animation à temps complet,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- in poste d'adjoint administratif à temps complet,

AUTORISER le cas échéant, Madame le Maire, à recruter un agent contractuel en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires en cas de vacance d'emploi et à signer les contrats correspondants et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5. DIRECTION DE L'ANIMATION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE

5.1 Signature de conventions relatives à la gestion en flux de réservation de logements sociaux

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER** Madame le maire, ou son représentant, à signer les conventions relatives à la gestion en flux de réservation des logements sociaux avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire.

6. QUESTIONS DIVERSES

DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT

51/2023 : Signature du bail de location des locaux du Pôle santé avec la société 3F Centre Val de Loire

52/2023 : Signature du bail de sous-location des locaux du Pôle santé avec la SCM Pôle Santé

53/2023 : Signature de la convention d'accès à l'espace sécurisé « extranet commune » avec la SA Valloire Habitat

54/2023 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°2 relative au marché n°2022023 portant sur l'étude schéma directeur des mobilités actives

55/2023 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 relative au marché n°2022018 portant sur la mission de programmiste pour la réhabilitation de la graineterie
56/2023 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°2 relative au marché n°2022006 portant sur la mission de programmiste pour la réhabilitation de la halle aux grains
57/2023 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 relative au marché n°2022026 portant sur les travaux de réhabilitation des ouvrages de stockages d'eau potable
58/2023 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°3 relative au marché n°2020016 pour l'impression de documents liés à la communication institutionnelle lot 1

La Ferté St-Aubin, le 20 décembre 2023

La Conseillère Régionale-Maire
Constance de Pélichy

